

209C0838
FR0004008209-FS0346

11 juin 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CAMAIEU
(Euronext Paris)

Par courrier du 10 juin 2009, la société UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2009, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, le seuil de 5% du capital de la société CAMAIEU et détenir indirectement 12 876 actions CAMAIEU représentant autant de droits de vote, soit 0,21% du capital et 0,15% des droits de vote de cette société (1), répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
UBS AG Switzerland	468	0,01	0,01
UBS AG London Branch	12 408	0,20	0,15
Total UBS AG	12 876	0,21	0,15

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CAMAIEU hors marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 6 060 204 actions représentant 8 489 499 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.